



L'ÉGLISE PEUT-ELLE ENCORE PRODUIRE DU TERRITOIRE ? L'EXEMPLE DE LA RECOMPOSITION PAROISSIALE DANS LA RÉGION DE LANDERNEAU (FINISTÈRE)

YOHANN ABIVEN

CERAD - UNIVERSITÉ RENNES I

EUGÈNE CALVEZ

ESO - UMR 6590 -CNRS

INTRODUCTION

À force, Saint-Houardon avait perdu l'habitude des foules. Pourtant, en ce début d'après-midi du 26 mai 1996, fête de la Pentecôte, les fidèles catholiques, arrivés du diocèse de Quimper et Léon (correspondant au département du Finistère), se massent autour de l'altier clocher léonard pour écouter leur évêque. M^{gr} Guillon est venu à Landerneau, en cette église Saint-Houardon, promulguer le nouvel aménagement pastoral de Quimper et Léon. Le seing épiscopal couronne une opération commencée deux années plus tôt. Combien de réunions, de soirées, de peines aussi pour effacer lentement des mentalités l'horizon naturel de la géographie croyante : la paroisse ?

L'époque médiévale avait vu la création de communautés de fidèles donnant naissance aux paroisses. Jusqu'en 1789, ces structures de base de l'encadrement religieux ont servi de relais efficace au pouvoir politique. À partir de la Révolution, la République met en place une institution indépendante sous forme de communes. Si le cadre territorial de ces deux entités coexiste, chacune désormais devrait mener une existence propre et la géographie s'autonomiser au fil des recompositions territoriales.

En Finistère, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le diocèse se présente comme un espace de forte catholicité : en témoigne le nombre d'ordinands comme celui des prêtres notamment en Léon.

À partir des années 1960, les ordinations atteignent un étiage alarmant jusque dans les terroirs traditionnels de forte catholicité. Au cours des années 1970-1990, la démographie cléricale vacillante remet véritablement en cause l'existence du maillage paroissial intensif : ce dernier ne se justifiant plus d'ailleurs du fait d'un délitement de la pratique religieuse, désertion certaine des églises hélas bien difficile à mesurer. Pour maintenir un certain encadrement, le rendre plus dynamique et pertinent, à l'instar d'autres diocèses, Quimper et Léon ont mis en place un nouveau dispositif géographique.

En introduisant une perspective historique contemporaine concernant le nombre de prêtres dans le diocèse de Quimper et Léon, nous nous interrogerons sur la recomposition paroissiale intervenue dans la région de Landerneau, paroisse érigée laboratoire de la pastorale dite de l'ouverture aux réalités du monde moderne par M^{gr} Fauvel dès 1960, année missionnaire. En nous appuyant sur cet exemple, nous essaierons de percevoir si l'Église s'avère capable de faire vivre ces nouveaux territoires¹ pastoraux, avant d'envisager la publication d'une réflexion de plus grande ampleur, impliquant cette fois force comparaisons à l'échelle des secteurs pastoraux du Léon, voire du diocèse en son entier, et théorisant les facteurs déclencheurs d'une politique territoriale imaginative, tant pour l'Église que pour le pouvoir administratif et politique.

I- UN DIOCÈSE DE FORTE CATHOLICITÉ, SPÉCIALEMENT EN LÉON

1- Des prêtres en nombre croissant (1921–1953)

Soutenus par des ordinands en nombre croissant entre 1921 et 1950, les effectifs du clergé finistérien augmentent notablement entre 1929 et 1946 : + 9,7 % en dix-

	NOMBRE D'ORDINATIONS	MOYENNE ANNUELLE	NOMBRE DE PRÊTRES
1921-1930	247	24,7	950 (1929)
1931-1940	299	29,9	994 (1939)
1941-1950	353	35,3	1 042 (1946)
1950-1959	168	18,6	1 094 (1953)
1965			1 000
1972			954
2002			419

Sources : Finistère 1958 - *Aspects religieux*, Brest, Presse libérale du Finistère, p. 59 ; *La Semaine religieuse*, 16 février 1962, p. 103 ; *Quimper et Léon*, 20 septembre 1972, p. 425, ordo 1953 et 2002.

¹ On appellera « territoire » un « espace approprié, avec sentiment ou conscience de son appropriation (...). Le territoire est à l'espace ce que la conscience de classe est à la classe : quelque chose que l'on intègre comme partie de soi, et que l'on est prêt à défendre ». (R. Brunet, R. Ferras, H. Théry, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Paris, Reclus-La Documentation française, 1995).

sept années! En 1946, 1042 prêtres diocésains se partagent les tâches d'évangélisation, d'enseignement, d'administration pour seulement 337 paroisses ². Dans l'absolu, on pouvait nommer trois prêtres par paroisse.

Jusqu'à la fin des années cinquante, cette bonne tenue des effectifs ecclésiastiques s'explique essentiellement par l'apport de cohortes nombreuses fournies par le Léon.

2- Le Léon, un foyer de vocations ecclésiastiques

À lui seul, le Léon a fourni 48,9 % du nombre de prêtres durant le XIX^e siècle, quand le Sud-Finistère (23,1 %), le Trégor (15,7 %) ainsi que le centre du département (12,3 %) présentaient une contribution nettement moindre.

Correspondant au nord du département et à moins de 30 % de sa surface, le Léon est traditionnellement, et avec raison, appelé la « Terre des prêtres ». En ce qui concerne le nombre de pascalisans, le Léon se singularise par des taux de pratique religieuse largement supérieurs à la moyenne nationale: 73 % pour le canton de Lanterneau, 84 % pour celui de Landivisiau, 94 % pour celui de Plabennec, selon les enquêtes Boulard.

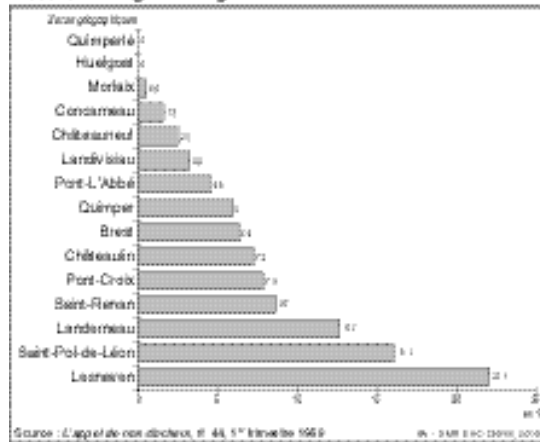
Par la suite, la situation du recrutement sacerdotal évolue considérablement. L'origine géographique des séminaristes présents au Grand Séminaire pendant l'année 1958-1959 le démontre.

En 1958-1959, Le Léon fournit à lui seul 69,3 % des grands séminaristes diocésains. Au contraire les Sud et Centre Finistère voient leur contribution régresser avec respectivement 20,2% et 9,9% des grands séminaristes. Quant au Trégor, il ne fournit quasiment plus de personnel ecclésiastique.

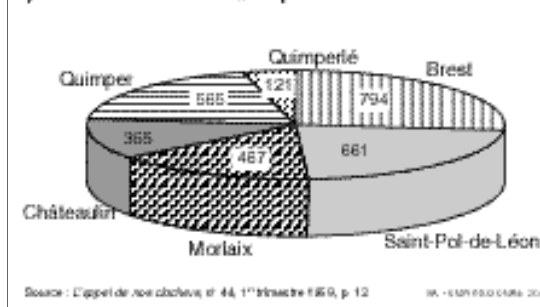
Entre le XIX^e siècle et 1958-1959, un effondrement des vocations intervient. Pour ne considérer que deux décennies, 1941-1950 et 1950-1959, les chiffres sont cruels dans la mesure où en Quimper et Léon, le nombre d'ordinations chute de 48 %. Dès 1947, M^{gr} Fauvel s'en était alarmé au moment de ses vœux de nouvel an: « Mes inquiétudes, elles sont déjà les vôtres. Tout d'abord pour le recrutement de notre Séminaire... Le nombre de nos séminaristes diminue. Plusieurs doyens ne sont même pas représentés au Séminaire. D'autres, plus riches de vie chrétienne, nous envoient

² Selon les ordo diocésains annuels, on relevait en 1953, 331 paroisses, chiffre qui va se maintenir jusqu'en 1957. Puis 335 paroisses en 1959, 337 de 1960 à 1964, 338 paroisses de 1965 à 1982, 337 de 1983 à 1996.

1958-59 : Origine des grands séminaristes du Finistère



XIX^e siècle : origine géographique, par archiprêtre, des prêtres du diocèse de Quimper et Léon



moins de sujets qu'autrefois. L'alerte est donnée... ³ ».

Toutefois, en dépit de cet effondrement, le Léon continue à présenter son atypisme en fournissant encore plus des deux tiers des prêtres du diocèse.

En s'appuyant sur cette «pêche miraculeuse», l'Église diocésaine réussit, jusqu'aux années soixante-dix, à maintenir quasiment un desservant dans chacune des 338 paroisses du diocèse.

3- Dès 1960: le déclin des vocations dans les territoires de forte catholicité

En chiffres relatifs, le Léon continue à fournir l'essentiel des prêtres diocésains mais on a désormais affaire à des chiffres absolus extrêmement faibles.

Si, par exemple, l'on analyse le nombre de prêtres incardinés ordonnés entre 1965 et 1970, à partir de l'ordo de 1998, sauf décès ou réductions à l'état laïc, nous en recensons 41 dont 27 Léonards et, s'agissant des incardinés ordonnés entre 1971 et 1985, 18 prêtres seulement dont 14 venant du Léon. Quant aux ecclésiastiques origi-

³ Cité dans *La Semaine religieuse*, 1969, p. 105.

naires du Finistère et nés entre 1960 et 1965, leur nombre ne s'élève plus qu'à 18, dont neuf au moins ⁴, originaires du Léon (8 incardinés et 10 non-incardinés). Quant à leurs collègues nés entre 1966 et 1975, ils étaient deux selon l'ordo de 1998 (un Léonard incardiné et un Léonard de la Fraternité Saint-Pierre).

À la fin des années cinquante, M^{gr} Fauvel s'inquiète encore un peu plus du tarissement des vocations léonardes. Selon lui, cet essoufflement est seulement conjoncturel. Tout se passe comme si l'Ordinaire ne croyait pas en la possibilité de la sécularisation ⁵ en Léon. Après « avoir réfléchi, prié et pris conseil ⁶ », il décide de réagir d'une façon somme toute très traditionnelle, imaginant encore qu'il suffit de renforcer la présence des établissements catholiques, jusqu'ici meilleurs pourvoyeurs de vocations, et qu'ainsi tout pourra rester en l'état. En octobre 1959, une lettre pastorale annonce la construction à l'entrée de Brest du petit séminaire de Kéraudren. Chargée de seconder le petit séminaire de Pont-Croix (Sud-Finistère), dont le seul défaut est sa malheureuse situation au sein d'un terroir dramatiquement déchristianisé et excentré, la nouvelle institution permettra de revivifier le potentiel de vocations en Léon, en plus dans un cadre champêtre et dans une architecture d'avant-garde.

Certes, le relèvement de la courbe n'est pas pour demain, mais l'Espérance chrétienne permet tout de même d'adresser aux fidèles ces mots, évidemment cocasses lorsque l'on connaît la suite: « Faisons d'abord une constatation douloureuse: nous n'avons plus assez de prêtres [...] D'ici dix ans au moins, il n'y a pas de relèvement à espérer; le chiffre de nos ordinations restera au niveau d'une quinzaine de jeunes prêtres par an, alors qu'il en faudrait 25. De nouvelles compressions deviendront nécessaires; chaque année pendant dix ans, plus peut-être, nous verrons encore diminuer partout le nombre de vicaires. Nous descendons lentement vers la côte d'alerte: le culte sera assuré, mais la vie chrétienne, dans l'âme des jeunes surtout, qui donc l'entretiendra? [...] Aucune prévision optimiste ne peut être faite avant dix ans. Mais je crois

⁴ Pour l'un d'entre eux, l'information de la paroisse de naissance n'est pas renseignée.

⁵ Par sécularisation, il faut entendre « un monde fonctionnant entièrement en dehors du religieux comme principe régulateur, et où la croyance, de ce fait, devient une option privée parmi d'autres » Marcel Gauchet, *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002, p. 81.

⁶ *La Semaine religieuse*, 1959, p. 615.

que si nous savons prier, unir nos efforts et travailler selon la méthode que l'Église nous propose, nous pouvons redresser la situation et attendre des ordinations qui nous permettent de faire face à nos propres besoins et de fournir des prêtres aux diocèses pauvres et aux Missions ⁷. Et M^{gr} Fauvel assène: « Le milieu privilégié pour la culture des vocations, c'est le Petit Séminaire ⁸ ».

L'évêque de Quimper et Léon se donnait un laps de temps de dix années, ne doutant pas des bénéfices de l'opération. Or, en 1969, le successeur de M^{gr} Fauvel, Francis Barbu, à peine nommé procède à la fermeture des petits séminaires de Kéraudren et de Pont-Croix dont les murs seront décidément restés sourds à l'éclosion des vocations pourtant toujours si nécessaires.

Cet échec traduit surtout l'épuisement des méthodes traditionnelles de recrutement. La crise s'enracine, des initiatives encore inédites sont à penser, quitte à ne plus s'appuyer uniquement sur les prêtres.

La régression des vocations sacerdotales va aboutir à une réflexion en termes de recompositions géographiques et de partage du pouvoir dont bénéficiera notamment la campagne autour de Landerneau.

II- L'AUDACE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA MISSION : 1957 ET 1973

1. 1957 : la définition d'une zone pastorale administrée par un curé-doyen

Pour l'Église, les années cinquante représentent le temps d'un regard objectif sur l'état religieux du monde. Bientôt elle prônera l'adoption des ressources de la sociologie religieuse au profit de la pastorale.

En 1950, M^{gr} Fauvel soupçonne une alarmante déchristianisation. Il prend conscience de l'urgence de mettre fin à l'enfermement paroissial, au repliement sur soi ainsi qu'à la concurrence qui avait fini par s'établir entre paroisses : chacun devait voir plus loin que son clocher.

Inlassable propagandiste des enquêtes dites sortie de messe, le chanoine Boulard se rend volontiers en Finistère. Dans l'enthousiasme, il préside les sessions sacerdotales de 1952 et propose des causes à cette déchristianisation. Parmi celle-ci, il analyse la fin de la culture

⁷ « Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque annonçant la construction d'un petit séminaire », *La Semaine religieuse*, 1959, p. 616.

⁸ *Ibid.*, p. 617.

paroissiale comme élargissement de l'horizon géographique des fidèles, perméabilité aux vents de la modernité.

Pour contribuer à lutter contre les sirènes néfastes de cette modernité, un nouvel agencement pastoral est imaginé. Dès 1955, les grandes lignes d'une division du diocèse en zones sont dégagées après consultation de l'ensemble des prêtres du diocèse. La zone pastorale, qui n'est pas une division canonique, doit regrouper des espaces homogènes sur le plan de ces réalités humaines auxquelles l'Église sait désormais être attentive.

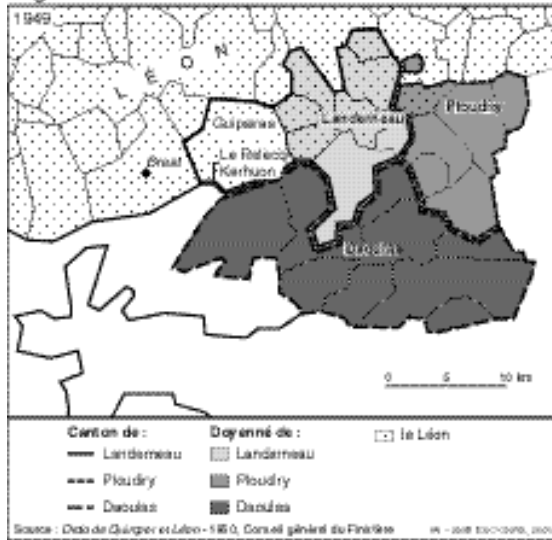
L'Abbé Hervé Tanguy, curé-doyen de Landerneau, devient ainsi curé de la zone pastorale de Landerneau. À ce titre, « il recueillera et transmettra à l'Évêché toutes les demandes relatives au remembrement des doyennés et des paroisses ⁹ ».

Ce découpage vise avant tout à rationaliser le travail au sein du presbyterium. Les fidèles engagés notamment au sein de l'Action catholique, bénéficieront au moins d'une « attitude d'accueil et de confiance ¹⁰ » mais à cette époque, il est impensable d'associer de simples laïcs à l'exercice de la responsabilité pastorale. On préfère conforter les attributions traditionnelles du clerc: « C'est au prêtre, rappelle utilement le doyen du chapitre cathédral, qu'il appartient d'abord d'enseigner la vérité divine par ses prédications et ses catéchismes ¹¹ ».

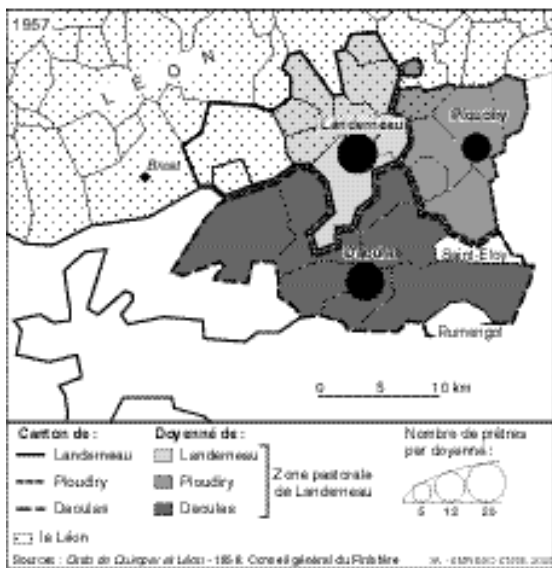
Si, en 1945, les cantons et doyennés de Landerneau, Ploudiry et Daoulas coïncidaient parfaitement, dès 1949, quelques modifications interviennent. À cette dernière date, seuls les cantons et doyennés de Ploudiry et Daoulas continuent à coïncider. Par contre, si le canton de Landerneau compte toujours dix communes, le doyenné se déleste des deux paroisses occidentales (Guipavas et Le Relecq-Kerhuon). Bien en avance sur le pouvoir politique, l'Église a commencé à innover en matière de remodelage de ses espaces pastoraux: rien n'est trop audacieux pour une Église en état de mission.

En 1957, alors que les cantons ne changent aucunement de physionomie, le diocèse de Quimper et Léon continue ses audaces en terme de redécoupage. Ainsi, les paroisses de Saint-Éloy et Rumengol furent rattachées chacune dès 1953 à une nouvelle circonscription religieuse. Certes, la zone pastorale de Landerneau ne

Cantons et doyennés de Landerneau, Ploudiry et Daoulas : l'Église commence à innover



Cantons et zone pastorale de Landerneau : l'Église commence à innover



dépassait pas trois doyennés. Il ne faut pas s'en étonner: c'est bel et bien le doyenné qui, avec la paroisse, continuait à constituer la structure canonique de base. Les zones pastorales n'étaient que des entités humaines homogènes, des laboratoires d'observation sociologique, « commodos pour des réunions de prêtres ou de militants, pour l'organisation d'activités importantes, pour l'étude de problèmes apostoliques, pour la confrontation des méthodes et des expériences, pour l'uniformisation des tarifs ¹² ».

⁹ La Semaine religieuse, 1955, p. 550.

¹⁰ Ibid. 1957, p. 528

¹¹ Ibid., 1953, p. 16.

¹² Ibid., 1955, p. 550.

S'étendant sur huit paroisses, le doyenné de Landerneau comptait vingt prêtres. À elle seule, la paroisse éponyme en occupait douze quand les autres (Trémaouézan, Saint-Thonan, Saint-Divy, La Forest-Landerneau, Pencran et Dirinon) disposaient d'un ecclésiastique voire très exceptionnellement de deux. Composé également de huit paroisses, le doyenné de Daoulas était desservi par 18 prêtres dont huit pour Plougastel-Daoulas quand les sept paroisses du doyenné de Ploudiry disposaient de dix prêtres dont trois pour la paroisse du même nom.

Les mutations géographiques intervenues dès la Libération ne sont pas encore à apprécier à l'aune de la survie à une sécularisation déchristianisante décidément rebelle à tous les remèdes. Pour encore, l'Église affûte ses outils de la reconquête des âmes égarées: un maillage géographique rationalisé est l'un d'eux. L'Église facilite ainsi le travail de ses meilleurs agents de Mission: les prêtres encore nombreux, ces *autrou person* que tout Léonard se doit de traiter avec déférence.

2- 1969 : vers la co-responsabilité en secteur pastoral

La Semaine religieuse des années soixante fait de moins en moins état des travaux réalisés à l'échelle des zones pastorales au profit de rapports de collaboration au niveau des doyennés. Ces derniers se sont, semble-t-il, mieux acclimatés à la rencontre mensuelle des clercs et ont pu aboutir plus aisément à des décisions pratiques. Le bulletin diocésain annonce le 28 octobre 1966, « priorité au doyenné: c'est l'unité de travail; il en est déjà ainsi pour l'Action catholique, il doit en être de même pour le culte, les horaires de messe, le catéchisme, l'entraide ». Tout se passe donc comme si les zones pastorales s'étaient rapidement éteintes, sans qu'une décision épiscopale ne les ait fait réellement disparaître.

En 1968, des raisons de santé obligent André Fauvel à quitter son poste. Francis Barbu est sacré à la cathédrale de Quimper en plein mois de mai. Troublé par les événements, le nouvel évêque appelle à considérer les attentes exprimées sur les barricades: « Des mots plus ou moins magiques, comme autonomie, participation, responsabilité, sont autre chose que des slogans et expriment des désirs profonds qu'il ne faut pas prendre à la légère, même s'ils nous apparaissent mettre en péril une certaine forme d'autorité dans l'Église. Ils doivent du moins nous provo-

quer à une réflexion sérieuse sur notre façon de concevoir et d'exercer l'autorité dont nous pouvons être détenteurs ¹³ ». L'exercice de transparence ne s'arrête pas là puisque le nouvel Ordinaire traduit à son tour son inquiétude en face de la crise des vocations.

M^{gr} Barbu dispose sur le métier un ouvrage de longue haleine: il entend promulguer après une large consultation sanctionnée cette fois par un vote, de nouvelles orientations pastorales diocésaines. Un chapitre devra imaginer des « secteurs pastoraux », « partant du fait que la structure paroissiale, qui est la grande structure de base actuellement, n'est ni suffisante ni adaptée pour la mission de l'Église aujourd'hui ¹⁴ ». Le projet d'orientation définit le secteur, évoque immédiatement une responsabilité collégiale de tous les prêtres d'un même secteur, voire « une véritable participation au sein de l'Église locale ¹⁵ » et assure qu'aucune frontière ne sera décidée sans qu'au préalable les intéressés n'aient été consultés.

À ce stade de notre développement, retenons la mutation sans précédent que subit l'exercice de l'autorité au sein du secteur pastoral. Un néologisme fait surface depuis Vatican II: la co-responsabilité, qu'il faut « susciter chez tous les chrétiens ¹⁶ ». Pour ce faire, Francis Barbu ordonne « que chaque doyenné traduise dans les faits cette volonté d'associer religieux, religieuses et laïcs au travail de recherche et de réflexion, soit par l'apport des commissions de milieux, soit par la création de conseils de pastorale de secteurs ¹⁷ ».

Les secteurs connaissent des débuts chaotiques. Le secrétaire de la quatrième session du Conseil presbytéral note sévèrement que « la notion de secteur est peu précise et recouvre des réalités divergentes [...]. Le secteur a tendance à rester une circonscription ecclésiastique et ne recouvre pas la réalité humaine: l'aspect territorial prévaut, on oublie facilement le sociologique. Le secteur n'est souvent qu'un ancien doyenné, un doyenné de prêtres, un doyenné trop petit pour agir sur un milieu. [...] Le clergé passe mal d'un travail en doyenné traditionnel à une collaboration prêtres-religieux-laïcs. [...] Le responsable de secteur n'est souvent qu'un doyen rebaptisé tel. Il y a conflit d'autorité entre lui et les aumôniers d'Action catholique ¹⁸ ».

¹³ Ibid., 1968, p. 630.

¹⁴ Ibid.

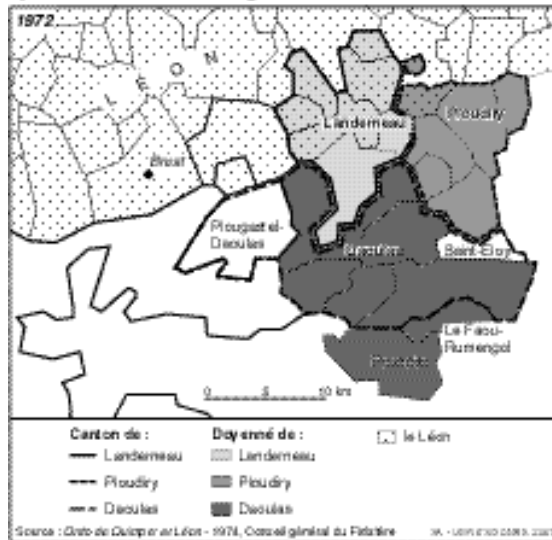
¹⁵ Ibid., 1969, p. 650.

¹⁶ Ibid., p. 660.

¹⁷ Ibid., p. 661.

¹⁸ Ibid., 1971, p. 646-647

Cantons et secteurs de Landerneau, Ploudiry et Daoulas :
Le pouvoir politique commence à innover pour épouser les frontières religieuses rénovées en 1949



En 1973, 47 prêtres, c'est-à-dire un nombre quasi identique par rapport à 1957, desservent cet espace pastoral.

Comme en 1957, le secteur de Landerneau dispose en 1973 du même nombre de prêtres que l'ancien doyenné (20) et d'une répartition géographique identique de ces derniers. Par ailleurs, le secteur de Daoulas est desservi par 18 prêtres quand un nombre quasi identique de clercs, à une unité près (9), anime le secteur de Ploudiry.

En revanche, l'Église confirme son imagination territoriale dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale. En 1973, les secteurs pastoraux de Landerneau et Ploudiry correspondent certes aux limites de la zone pastorale de 1957. Cependant, étendu à trois paroisses méridionales, le secteur de Daoulas s'est adjoint les paroisses du Faou, Rumengol et Rosnoën. Pendant ce temps, le canton de Landerneau commence à évoluer, sur l'injonction du pouvoir central.

Au moins jusqu'en 1973, les trois doyennés, rebaptisés secteurs, n'enregistrent aucun desserrement de l'encadrement ecclésiastique. Par la suite, une grave crise des vocations intervient. Celle-ci atteint des étages inquiétants à l'aube des années quatre-vingt. La déprise pastorale s'avérait inévitable. Mais cette fois, on ne ferait pas, comme par le passé, que réorganiser la répartition des tâches entre des prêtres devenus rares.

Le diocèse allait profiter de cette crise pour mener une réflexion approfondie, bouleverser progressivement tant les cadres traditionnels de la pratique, de l'administration des sacrements que les conditions d'exercice de l'autorité au sein de ces nouveaux territoires.

III- UNE LENTE AUTONOMISATION DES TERRITOIRES RELIGIEUX ET POLITIQUES

1- Quand la géographie résout la pénurie

Aujourd'hui, en Finistère, la géographie croyante s'appuie désormais sur 36 secteurs pastoraux regroupant 84 ensembles paroissiaux, eux-mêmes issus de l'adjonction des 337 anciennes paroisses. Au service des fidèles, 228 prêtres en activité exercent leur ministère au sein des nouvelles structures.

Le secteur pastoral de Landerneau comprend cinq ensembles paroissiaux.

L'ensemble paroissial de la Roche-Maurice, Plouédern, Trémaouézan est desservi par deux prêtres et un aumônier quand celui de la Forest-Landerneau, Saint-Divy, Saint-Thonan compte un prêtre et deux aumôniers.

Trois prêtres desservent l'ensemble paroissial urbain de Landerneau tandis qu'un seul a la charge de celui de Dirinon, Pencran. Enfin, le plus vaste ensemble paroissial (La Martyre, Le Tréhou, Loc-Eguiner-Ploudiry, Ploudiry, Tréflévenez) dispose d'un prêtre et d'un aumônier.

De nombreuses mutations sont intervenues depuis le milieu des années soixante-dix. En 1998, douze ecclésiastiques encadrent désormais le secteur pastoral de Landerneau. Sur un espace identique, leur nombre s'établissait à 29 en 1973 et à 30 en 1957. Douze était aussi le nombre de prêtres présents sur la seule paroisse de Landerneau en 1957.

Quant au secteur pastoral de Daoulas, composé de l'ensemble paroissial de Daoulas, Irvillac, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Saint-Urbain et de celui de Hanvec, Le Faou, Rosnoën, Rumengol, il se trouve desservi en 1998 par seulement six prêtres en activité, alors que leur nombre s'élevait à seize, ponctuellement secondés par deux aumôniers trente ans plus tôt.

Pour constituer le secteur pastoral de Landerneau, l'évêché a simplement procédé à l'adjonction des deux doyennés de Landerneau (ramené à huit paroisses dès 1948) et de Ploudiry. Une mouture intermédiaire imaginée par l'évêché en 1994 contrevenait partiellement à l'ordre décanal. L'histoire en aura finalement eu raison.

En revanche, pour établir les nouveaux ensembles paroissiaux constituant le secteur pastoral de Landerneau, les autorités diocésaines ont innové, à l'exception de Landerneau où l'ancienne paroisse éponyme correspond exactement à l'ensemble paroissial du même nom.

À l'intérieur de ces deux cantons de Landerneau et de Ploudiry, l'évêché a associé deux anciennes paroisses (Dirinon et Pencran), parfois trois (La Forest-Landerneau, Saint-Divy, Saint-Thonan puis La Roche-Maurice, Plouédern, Trémaouézan), voire cinq clochers (La Martyre, Le Tréhou, Loc-Eguiner-Ploudiry, Ploudiry, Tréflévénez) pour constituer quatre ensembles paroissiaux totalement nouveaux. L'entreprise était relativement hardie car certaines composantes de ces nouveaux ensembles paroissiaux n'avaient jamais fonctionné de concert, en matière religieuse du moins. Par exemple, c'était le cas de Trémaouézan et la Roche-Maurice dont l'association franchit désormais une frontière cantonale. Plus que de réaménagement pastoral diocésain, on serait fondé à parler de réarrangement pastoral diocésain.

Remarquons que depuis 1969 le doyenné de Daoulas n'est plus associé à la coopération pastorale qui s'est tant bien que mal mise en place autour de Landerneau. Un document préparatoire à la mise en place des secteurs daté de 1969¹⁹ faisait déjà état du fait que le doyenné de Daoulas ne participait plus aux rencontres de zone.

2- Quand la sécularisation permet ou confirme une audace encore toute relative

Dès 1971, le législateur a tenté de réduire le nombre considérable de communes que compte la France par une politique d'incitation au regroupement communal. La loi promulguée à cet effet prévoyait des modalités d'association de nature à conserver aux anciennes entités toute leur identité. Sur proposition de l'autorité préfectorale, le conseil municipal de Landerneau émit en 1972 le souhait d'associer le bourg de Pencran à la ville centre. Les édiles de Pencran opposèrent un refus poli, craignant une absorption pure et simple qui aurait évidemment rimé, du moins le pensaient-ils, avec une hausse des impôts et des contraintes diverses. Le maire de Landerneau, soutenu par son conseil, tenta vainement de dépasser la seule prise en considération de la situation présente en proposant des arguments de bon sens et de long terme. Mais décidément, l'isolationnisme communal devait une fois encore l'emporter: les communautés villageoises refusent encore la rationalisation des territoires. Pour qu'elle se réalise néanmoins, il faudra que l'État central impulse, se montre à la fois directif et séducteur.

²⁰ « Une dynamique en marche ! », *Pays de Landerneau-*

L'année 1973 sonne le glas du canton de Landerneau composé de ses dix communes. L'autorité préfectorale impose une révision des frontières cantonales dans la couronne de Brest, dont la démographie alors galopante aboutissait à des inégalités de représentation devenues trop criardes. Dans la foulée, la Communauté urbaine de Brest est portée sur les fonts baptismaux en 1974.

Le canton de Landerneau perd alors les communes de Guipavas et Le Relecq-Kerhuon. Ce faisant, le législateur répète l'opération menée dès 1948 par le diocèse de Quimper et Léon. Décidément, il semble malaisé au temporel de ne pas s'aligner sur le spirituel. Notons toutefois que ces premières audaces territoriales sont autoritairement imposées par le pouvoir politique national et frappent un espace urbanisé. L'air de la ville rend libre? L'antienne n'a rien perdu de sa pertinence. Les villes furent sans doute les premières touchées par cette vague de fond qu'on appelle sécularisation, les campagnes n'y succombant que plus tard. Que l'imagination territoriale laïque ait prioritairement concerné Brest et ses environs ne sont alors pas pour surprendre. Ailleurs, et en particulier dans les campagnes landernéennes, c'était encore prématuré.

Une communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas n'est mise en place que le 1^{er} janvier 1995. Depuis cette date, vingt-deux communes abritant 42000 habitants composent cet ensemble. Les promoteurs de l'intercommunalité vantent à leur tour la fin de l'égoïsme villageois et entendent faire coexister le nouvel espace avec les territoires communaux traditionnels. En somme, l'opération menée par les autorités politiques affiche, près de 40 ans plus tard, la même ambition de solidarité que celle de leurs homologues religieuses, la raréfaction du personnel d'encadrement en moins. Ici aussi, « le passage à la taxe professionnelle unique, désormais versée intégralement à la Communauté, a permis de mettre fin à la concurrence entre les communes en harmonisant la fiscalité des entreprises²⁰ ».

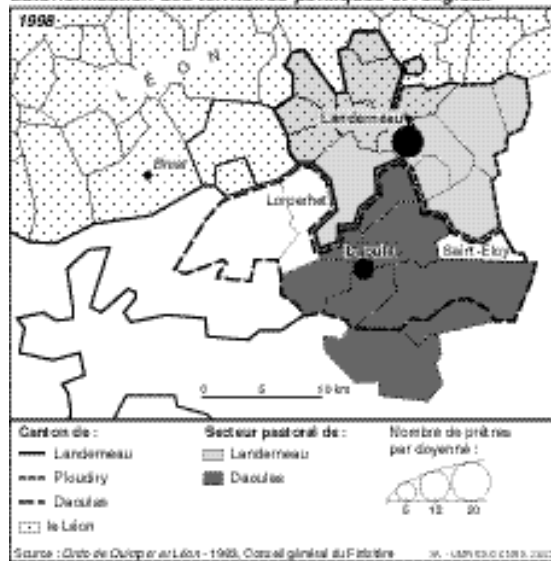
Du point de vue géographique, on relève une coïncidence, à trois exceptions près²¹, de la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas et des trois cantons de Landerneau, Daoulas et Ploudiry. Cette communauté de communes épouse les contours de la zone

Daoulas Magazine, décembre 2001.

²¹ Plougastel-Daoulas faisait partie depuis 1974 de la Communauté Urbaine de Brest ; Loc-Eguiner, bourg minuscule, ne fait pas partie de la Communauté de communes ; Saint-Eloy, autre commune microscopique, ne faisait pas partie de la zone pastorale.

²² S. Abbruzzese, «Catholicisme et territoire: pour une entrée

Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas et secteurs pastoraux de Landerneau et Daoulas : vers une autonomisation des territoires politiques et religieux



pastorale de Landerneau telle que présentée en 1957. Il est manifestement délicat pour le pouvoir politique de contrevenir à un ordre validé par le christianisme. La sécularisation n'est pas encore totalement aboutie autour de Landerneau, si tant est qu'elle doive l'être un jour. Il restera à veiller que ce qui avait fait l'échec de ladite zone pastorale, la non-coopération du doyenné de Daoulas, ne vienne pas étouffer l'intercommunalité tout récemment tentée.

Cependant, pour l'Église, pionnière en matière d'innovation territoriale, le problème ne réside pas tant dans l'édification de nouveaux espaces pastoraux que dans leur degré d'appropriation; c'est uniquement si celui-ci est satisfaisant, c'est-à-dire si la nouvelle géographie fait sens pour les fidèles, que l'on pourra parler de succès et estimer que l'Église produit véritablement du territoire.

IV- L'ENSEMBLE PAROISSIAL : LA RESTAURATION CONSENTIE DU MODÈLE PAROISSIAL

Nous n'allons pas entreprendre d'ébaucher une exploration de la question pour l'ensemble du secteur pastoral, ce qu'un travail ultérieur pourrait tenter. Nous privilégierons seulement l'un des ensembles paroissiaux: celui rural de Plouédern-Trémaouézan-La Roche Maurice.

Les Archives des Sciences sociales des Religions ont produit en 1999 une alléchante réflexion autour des territoires religieux, mettant en évidence « un religieux qui se

privatise et se déterritorialise²² » au sein d'une Église émotionnelle des personnalités et des hauts lieux. Dans ce contexte inédit, l'appréhension des territoires, surtout remodelés, n'est plus la même. Le fidèle passe du monde clos ancien où la paroisse s'avérait suffisante à fournir l'ensemble des prestations religieuses des temps ordinaires à un monde ouvert où la réplétion paroissiale s'efface au profit, par exemple, de territoires habilement segmentés en offres particulières. La méthodologie Boulard montrerait alors ses limites pour savoir Où sont passés les catholiques?²³ « Les comportements des croyants dessinent ainsi une nouvelle géographie de la pratique: à l'instar des autres « lieux spécialisés », le lieu de prière y est moins le fait de la proximité spatiale que l'objet d'un choix où les différents styles pastoraux et liturgiques mais aussi la localisation, acquièrent toute leur importance. À une collectivité de fidèles attachés à la paroisse par le lien territorial, se substituent de plus en plus des groupes électifs liés par leur commune affinité pour certaines formes d'organisation du rite et de la sociabilité religieuse.²⁴ »

L'ensemble paroissial de Plouédern-Trémaouézan-La Roche Maurice constitue-t-il une modalité particulière et spécialisée de l'offre religieuse disponible à l'échelle du secteur voire à celle du diocèse? Il semble en effet que les prêtres aient pris en compte la réalité de paroissiens pérégrinants sans toutefois approuver une segmentation des biens du salut. La configuration paroissiale polymorphe traditionnelle demeure, à ceci près qu'une population sédentaire plus dispersée géographiquement pourra accomplir auprès de l'ensemble paroissial toutes les dévotions que requiert l'existence croyante ordinaire. Dans ses spéculations, Salvatore Abbruzzese distingue utilement « système paroissial » et « réseau des sanctuaires»: «Le premier ouvrait un espace à l'organisation religieuse de la vie quotidienne: sacrements, cure d'âmes, catéchèse des enfants des familles résidentes. Quant aux sanctuaires, ils se spécialisaient et devenaient les lieux de mémoire du miracle et de l'irruption de la transcendance dans la vie quotidienne.²⁵ »

On ne saurait ranger cet ensemble paroissial dans la catégorie des sanctuaires de nature à rassembler des communautés affinitaires sur un registre le plus souvent émotionnel. Si spécialisation il y a, celle-ci intervient

en matière », *Archives des Sciences sociales des Religions*, n° 107, 1999, p. 11.

²³ C. Muller et J.-R. Bertrand, *Où sont passés les catholiques ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002.

²⁴ S. Abbruzzese, «Catholicisme et territoire», article cité, p. 7.

²⁵ Ibid., p. 9.

d'avantage en fonction des âges de la vie: l'ensemble paroissial, et bientôt sans doute le secteur, étant appelés à devenir le cadre ordinaire de la célébration des actes obligatoires devant scander la vie du fidèle. On n'a pas véritablement affaire ici à un morcellement matériel de l'offre religieuse mais plus probablement à une période transitoire visant à la pure et simple restauration du modèle paroissial tridentin, à une échelle géographique seulement bien plus vaste.

L'appropriation de ces nouveaux territoires fait appel à un jeu savamment dosé de proximité et d'interparoissialité, comme il fait cohabiter arbitrages ecclésiastiques et promotion du laïc.

La clarté de l'exposé impose de distinguer des tâches afférentes aux desservants de certaines autres exigeant un investissement de la part des laïcs.

1. Par les desservants

Bien que composé de trois clochers, cet ensemble paroissial ne s'appuie que sur deux presbytères. Le recteur de l'ensemble paroissial ne peut recevoir ni séjourner à Trémaouézan dans la mesure où il n'y dispose plus de résidence. La mairie occupe désormais l'ancien presbytère.

Toutes les activités pastorales ne concernent donc pas l'ensemble paroissial. Certaines, encore peu nombreuses, le dépassent quand d'autres restent strictement cantonnées aux anciennes paroisses.

Par exemple, les anciennes paroisses continuent à être honorées comme lieux de mémoire, en tant que cadres pour la célébration des obsèques²⁶, et d'enracinement familial parce que la liturgie continue d'y être assurée une fois chaque week-end, à un horaire qui varie trimestriellement.

Au contraire, les structures mises en place récemment (ensemble paroissial, secteur pastoral) se voudraient l'horizon habituel des plus jeunes. Ainsi, c'est dans ce cadre que s'inscrit la célébration des baptêmes, au sein de l'édifice où la célébration dominicale de 11 heures se tient, c'est-à-dire indépendamment du lieu d'habitation de la famille.

2. Par les fidèles

Les tâches confiées aux laïcs ne se cantonnent plus à l'exécution mais intéressent la réflexion comme, et c'est plus inattendu, la prise de décision. Un prêtre du secteur

pastoral va jusqu'à parler de « partage de la charge pastorale avec les laïcs »²⁷: on semble se diriger ici vers une sorte de co-responsabilité pratique prêtres/laïcs alors même que les statuts diocésains en restent à la « collaboration des autres membres de l'équipe pastorale²⁸ ».

L'ensemble paroissial est en train de devenir la cellule de base de l'organisation diocésaine, sans pour autant faire disparaître l'identification aux anciennes paroisses. On pouvait s'attendre à ce que ce fût le secteur. Mais pour l'instant, l'absence de célébrations eucharistiques régulières à l'échelle du secteur pastoral, de même que l'inexistence d'un conseil de secteur prêtre-laïcs, conduisent à penser que le diocèse envisage une appropriation progressive, selon les générations et selon la distance géographique, de ces nouveaux territoires diocésains.

On peut aussi se demander si l'expérience de nombreux paroissiens en mouvements d'Action catholique n'a pas préparé une appropriation aisée des nouveaux territoires, dans la mesure où ces organisations ont constamment fonctionné selon une géographie propre usant de secteurs bien plus vastes que les circonscriptions paroissiales même rénovées.

3. Quel niveau d'appropriation ?

Responsable de l'ensemble paroissial de Plouédern-Trémaouézan-La Roche Maurice, le recteur s'estime satisfait de l'appropriation par les fidèles de ce nouveau territoire pastoral²⁹.

Toutefois, certaines familles - « très minoritaires » - font preuve d'une habileté maligne permettant que le baptême soit célébré dans leur ancienne paroisse d'origine. C'est finalement relativement aisé: il leur suffit pour cela de caler la date de célébration sur le calendrier trimestriel de rotation des messes, évidemment connu bien à l'avance, afin de retenir le dimanche où la célébration de 11 heures se tient dans ladite paroisse d'origine. Le recteur le regrette. Ce tour de passe-passe n'est pas de nature à obérer son contentement: « Je m'attendais à des réticences, mais à part ces quelques familles, on se déplace volontiers à l'intérieur du nouvel ensemble paroissial. Il faut reconnaître aussi que la beauté des églises où se déroulent les baptêmes doit y être pour quelque chose », en plus de leur homogénéité architecturale.

²⁷ Entretien du 22 avril 2002.

²⁸ « Dispositions pour l'aménagement pastoral du diocèse », 28 septembre 1996, art 22.

²⁹ Les citations qui vont suivre résultent d'un entretien réalisé le 22 avril 2002.

²⁶ On sait la place de la mort dans l'imaginaire léonard.

Les jeunes sont concernés par la Profession de foi, célébration désormais unique pour les trois anciennes paroisses. Ici, « pas d'obstacle non plus d'autant que les enfants se connaissent soit par l'école, le cathé ou la messe », note le recteur.

On penserait volontiers que les fidèles âgés, constituant l'essentiel de l'assistance dominicale, auraient témoigné davantage de réserves face à ces mutations. Il n'en est rien selon le recteur : « Les fidèles trouvent la rotation des messes très chouette et des paroissiens m'ont dit : « Comme c'est bien quand on peut aller ailleurs ». Ce sentiment est très net. » Quant aux personnes qui ne conduisent pas, « les paroissiens ont proposé un co-voiturage qui fonctionne bien ».

L'ensemble paroissial s'accorde deux temps forts chaque année. Attachés à un lien social fécond, les fidèles apprécient nettement et font spontanément part au recteur de leur sentiment : « On est nombreux, ça permet de rencontrer les autres ».

Outre les fruits retirés de la réflexion engagée au Conseil pastoral, le recteur se réjouit tout spécialement de n'y avoir « jamais senti de guerre de clocher ».

À suivre ce recteur, l'ensemble paroissial serait en cours d'appropriation par les fidèles. Ce mouvement serait à couronner par l'attribution d'un nom nouveau à l'ensemble. D'ores et déjà, la concertation est engagée avec les fidèles. Si plusieurs propositions ont été avancées, une semble devoir l'emporter, d'ailleurs dénuée de toute référence à la sacralité : « Ensemble paroissial de l'Aber-Morbic ». La dénomination fait directement écho à des cours d'eau traversant cette zone géographique en passe de devenir un espace approprié, donc un territoire ³⁰.

À l'inverse d'autres diocèses (Maine-et-Loire, par exemple), Quimper et Léon a adopté une stratégie prudente visant à créer patiemment du territoire, à diriger son appropriation en priorité vers les plus jeunes fidèles, en retenant des anciennes paroisses leur historicité. En tout cas, ce qui ne change pas en ce bout du monde, c'est la conception d'un modèle paroissial devant procurer l'intégralité des biens du salut, du moins s'agissant de la foi des temps ordinaires.

D'autres scénarii sont observables. Pour revenir au cas du Maine-et-Loire, le redécoupage s'est exercé de manière plus volontariste, faisant de l'attribution d'un nom inédit mais aux consonances religieuses, aux paroisses

nouvellement créées, un des moments inaugurateurs des territoires de la mission.

CONCLUSION

Dans le diocèse de Quimper et Léon, un nouveau et indispensable redécoupage des espaces pastoraux, allié à une progressive redéfinition des modes de gouvernement de l'Église locale, ont été initiés à la suite d'une raréfaction des vocations que nous avons tentée de mettre en lumière. Sur l'équivalent du territoire de l'actuel secteur pastoral de Landerneau, si le diocèse disposait en 1957 de 30 prêtres, en 1998 seuls douze ecclésiastiques assurent l'encadrement des fidèles. Puisque les nouvelles circonscriptions bousculaient les cadres traditionnels de la pratique, l'évêché a retenu une méthode prudente d'appropriation de ces nouveaux mais, en somme, si traditionnels ensembles géographiques.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Église ose remodeler ses circonscriptions tandis que le pouvoir politique reste adepte du statu quo, pour enfin entrer en « religion territoriale » dans les années 1970. Aventurées sur le tard dans la dynamique des territoires, les autorités politiques commencent aujourd'hui à peine à s'autonomiser.

Concernant les nouveaux espaces pastoraux, on peut commencer à parler de « territoires » car un net début d'appropriation par les usagers est avéré. Seule une nouvelle enquête du type « Boulard » sur les messalisants permettrait de juger du degré final d'appropriation de ces nouveaux territoires par les fidèles comme évidemment de mesurer le taux de pratique ³¹.

Constatons toutefois que l'Église diocésaine ne peut, comme au cours des années cinquante, se positionner dans une perspective de reconquête des âmes perdues. Aujourd'hui en Finistère sécularisé, l'Église donne l'image d'une certaine fragilité. Elle a dû adopter des stratégies de survie qui, paradoxalement, l'ont obligée, en matière de territoires, à innover de façon croissante.

La recomposition opérée par Quimper et Léon s'avère sans doute moins heurtée qu'ailleurs. En tout cas, elle

³⁰ Cf. J.-R. Bertrand et C. Muller (dir.), *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan, 1999.

³¹ Concernant Landerneau, Marie-Thérèse Cloître a tenté une estimation de l'évolution de la pratique à partir de l'étude du bulletin paroissial (M.-T. Cloître, « Le bulletin paroissial : une source à exploiter. L'exemple de la Voix de Saint-Houardon de Landerneau, 1957-1975 », in *Mélanges Charpiiana*, Rennes, Fédération des sociétés savantes de Bretagne, 1991).

n'est pas aussi diligente que dans l'Orne, les Côtes-d'Armor ou encore en Maine-et-Loire. Dans ce dernier diocèse, de 419 anciennes paroisses, on est passé à seulement 85 nouvelles paroisses, immédiatement dotées d'un nom inédit.

À moyen terme, Quimper et Léon s'orienterait vers les « pays », « dont la dimension serait celle de plusieurs secteurs pastoraux, et dans lesquels les réalités humaines pourraient être appréhendées de manière plus globale que dans un secteur considéré isolément ³² ». La prise en compte des réalités humaines était déjà l'argument justifiant la mise en place des zones pastorales à la fin des années cinquante. L'histoire dira si cette fois les « pays » auront davantage de pérennité et si surtout, l'autorité diocésaine parviendra à échapper encore un peu plus à l'immémoriale segmentation décanale.

Tout finalement aura bougé mais rien peut-être n'aura changé !

QUELQUES RÉFÉRENCES

- Jean-Marc ABALAIN et Eugène CALVEZ, «Influence et pertinence d'une association d'Église en milieu rural: l'exemple du MRJC en Bretagne », *ESO - Travaux et documents*, n°15, 2001.
- Yohann ABIVEN, *Les prêtres en Nord-Finistère*, mémoire de maîtrise en science politique, Université Rennes 1, 1997.
- Yohann ABIVEN, « Une paroisse sans frontière, Landerneau depuis 1950 », in Marc HUMBERT (dir), *La Bretagne à l'heure de la mondialisation*, Rennes, PUR, 2002.
- Thierry BLOT, *Le Curé, pasteur. Des origines à la fin du XX^e siècle*, Paris, Téqui, 2000.
- Eugène CALVEZ, « De l'influence d'une association d'Église (JAC) sur la vie sociale. L'exemple du Nord-Finistère », *ESO - Travaux et documents*, n° 11, 1999.
- Corentin CANEVET, *Le Modèle agricole breton*, Rennes, PUR, 1992.
- Marie-Thérèse CLOÏTRE, « Le bulletin paroissial: une source à exploiter. L'exemple de La Voix de Saint-Houardon de Landerneau, 1957-1975 », in *Mélanges Charpiana*, Rennes, Fédération des sociétés savantes de Bretagne, 1991.
- Guy DEVAILLY (dir.), *Histoire religieuse de la Bretagne*, CLD, 1980.
- Louis ELÉGOËT, *Saint-Méen, vie et déclin d'une civilisation paroissiale dans le Bas-Léon*, Paris, Anthropos, 1981.
- Dorothee ÉLINEAU, *Église, société et territoires: paroisses et paroissiens dans les Pays-de-la-Loire*, thèse en géographie sociale, université du Maine, janvier 2000.
- Danièle HERVIEU-LÉGER et Françoise CHAMPION, *Vers un nouveau christianisme?* Paris, Cerf, 1986.
- Job AN IRIEN et Yann CELTON, *Sillons et sillages en Finistère. Deux mille ans de christianisme*, Tréflévenez, Minihy-Levenez, 2000.
- François-André ISAMBERT et Jean-Pierre TERRENOIRE, *Atlas de la pratique religieuse en France*, PFNSP, 1980.
- L. KERBIRIOU, *Jean-François de La Marche, évêque-comte de Léon (1729-1806): étude sur un diocèse breton et sur l'émigration*, Quimper, Le Goaziou, 1924.
- Michel LAGRÉE, *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992.
- Pierre LE GOÏC, *Brest en reconstruction. Antimémoires d'une ville*, Rennes, PUR, 2001.
- Nicole LEMAÎTRE (dir.), *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002.
- C. MAKARIAN, «Les catholiques ne vont plus à la messe», *L'His - toire*, n° 199, 1996.
- Paul Mercator, *La Fin des paroisses?* Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

³² Mgr Clément Guillon, « Lettre pastorale à l'occasion de l'entrée dans l'année liturgique 1997-1998 », Quimper et Léon, 1997, p. 527.

- Colette MULLER et Jean-René BERTRAND, *Où sont passés les catholiques ?* Paris, Desclée de Brouwer, 2002.
- Philippe PORTIER, « Catholiques en politique au XX^e siècle. Réflexions autour d'un passage à la modernité », *Études*, mai 2000.
- Jean-Luc PIVETEAU, « Foi chrétienne et relation de l'homme au territoire », *Hérodote*, n° 42, 1986.
- Yvon TRANVOUEZ, « Bretagne, pays de mission? », *Catholica*, Printemps 2001.
- Jean-François VINCENT, Daniel DORY, Raymond VERDIER (ed.), *La Construction sociale du territoire*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- « Catholicisme et territoire », *Archives des Sciences sociales des Religions*, n° 107, juillet-septembre 1999.
- « Les nouvelles formes d'office curial », *nouvelle revue théologique*, janvier-février 1991.
- « La paroisse », *Documents Épiscopat*, n°8 et 9, mai 1993.